[illegible]

La soirée

La réception chez Mme Alfonso Salazar, femme du ministre des Affaires étrangères, a été très brillante.

La soirée s'est terminée par un dîner intime à l'ambassade de France.

Visite de Madrid

Madrid, 7 janvier. — M. Pichon et Mme Pichon, accompagnés de M. Allende Salazar et du capitaine Corza ont visité ce matin le musée de peinture du Prado. Ils ont été reçus par le sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction publique et par le directeur du musée.

L'ambassadeur d'Angleterre les a reçu également au musée, où s'y est représenté avec M. Pichon.

Le président français et Mme Pichon ont passé près d'une heure à parcourir les précieuses collections du musée.

Ils ont admiré surtout les Velasquez, les Murillo, les Ribera et les Goya.

Après être rentré à l'ambassade, M. Pichon a eu juste le temps nécessaire pour se rendre à l'audience royale.

Les journaux espagnols

Madrid, 7 janvier. — Parlant de la visite de M. Pichon, l'Imparcial dit :

« Non ! ce n'est pas le cas des deux hommes aussi avisés que le sont MM. Pichon et Clemenceau espérant qu'une visite de courtoisie faite à la Madrilène la Ligue de conduite que l'on veut tenir l'Espagne au sujet de la question marocaine.

« Quel un geste d'honneur pour l'Espagne que de ne continuer à rester d'Algésiras, mais avec le devoir que en sortir d'un pouce. Pour le Maroc et l'Espagne, il n'y a pas Maroc qu'un intérêt capital, l'intérêt de la civilisation ; mais, pour tout le reste, les intérêts des deux [illegible] sont bien nettement distincts, mais opposés sur beaucoup de points. »

Un tout autre, l'Imparcial exprime avec confiance l'espoir que la visite de M. Pichon [illegible] que le gouvernement espagnol [illegible] faire changer la ligne de conduite [illegible] depuis.

« Que le voyage à Madrid du ministre français serre à rendre plus étroite notre amitié et renouvelle notre intimité avec la République française, tient ne peut nous être plus agréable [illegible] M. Pichon notre cordiale et entre plus affectueuse bienvenue ».

El Liberal dit :

« Le [illegible] avec impatience la visite de M. Pichon, et M. Pichon a le droit de parler en le [illegible] ses gouvernants ».

LES MINEURS DE LA LOIRE

La région des Houillères des Compagnies de la Fédération a eu lieu hier à Saint-Etienne à 2 h. 1/2, sa présence de M. Vigouroux.

Un long débat s'est engagé à la suite duquel le ministre du Travail a demandé aux représentants des Compagnies d'accepter la transaction suivante :

1° Augmenter les conditions d'approvisionnement [illegible] pour permettre aux ouvriers la trouver les outils nécessaires le plus près possible de leurs chantiers, et de hâter, par [illegible] le rendre moins longue leur présence dans la mine. Les représentants des Compagnies ont accepté ce chef.

2° Rétrocéder un quart d'heure aux mineurs qui travaillent dans [illegible] à 2 h. 1/2 et gagner ainsi une demi-heure par la journée de travail. Les représentants des Compagnies se sont retirés pour délibérer et sont revenus en déclarant qu'ils accordaient le quart d'heure, mais à la condition de l'imputer le matin sur le descente, qu'ils remettaient ainsi d'un quart d'heure. Sur les observations des ouvriers, ils ont [illegible] que le gain de ce quart d'heure [illegible] le matin ne leur serait pas profitable, [illegible] sur de nouvelles instances du ministre du Travail, les représentants des Compagnies, par délégation pour lui, ont accepté d'imputer le quart d'heure sur l'après-midi, c'est-à-dire de faire remonter les ouvriers à 3 h. 1/4 au lieu de 3 heures.

Les repos seront de trois quarts d'heure, mais bien entendu que ces repos seront pleins et complets.

Grâce à ces concessions, les ouvriers mineurs, qui les acceptent, jouiront du [illegible] de la journée de huit heures, qui n'avait été prévue pour eux que pour 1910.

M. Vigouroux, après la réunion à la préfecture, est parti à 6 h. 1/2 pour Lyon.

Les Syndicats indépendants de la région du Nord

Le Travailleur Mère signale des Syndicats indépendants professionnels de la région du Nord, résume les résultats de l'action syndicale obtenue en 1907 en un article dont nous extrayons ce qui suit :

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, M. Dumbury-Schmitt a fait 304 conférences publiques ou contradictoires, dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et des Ardennes.

Le nombre des syndicats devant lequels il a paru a atteint le chiffre de 12 180 environ.

Depuis quelques mois, en outre, M. Dumbury-Schmitt s'est efforcé en groupe de confédérations qui, avec des collaborateurs convaincus, ont fondé, devant 4 des syndicats, environ 115 conférences. De cette intensive propagande, est résulté la création : 1° de la Fédération des Syndicats professionnels de la région du Nord-Est de la France ; 2° de 202 Syndicats indépendants ; 3° de 12 nouveaux syndicats de « Syndicat des employés du Nord et du Pas-de-Calais » ; 4° de la « caisse coopérative des prêts du Quelley pour la construction de maisons ouvrières » ; 5° de 40 « caisses [illegible] » ; 6° de 4 groupes [illegible] ; 7° de 2 « [illegible] ».

Les [illegible] ont en bonne voie.

POUR LES JEUNES EMPLOYÉES

Il vient d'être ouvert à Caen, pour les employées de commerce de cette ville, sous le patronage de Mgr l'évêque de Bayeux, une maison de famille, où elles trouveront un jour du repos hebdomadaire, un abri sûr et d'honnêtes délassements. Le [illegible] a déjà [illegible] l'œuvre et souhaitons aux les jeunes filles qui fréquentent le local le dimanche de 3 heures du matin à 10 heures du soir, c'est le temps pendant lequel il est ouvert. [illegible] ses visiteuses toutes de toute liberté pour se sortir et y rentrer quand il leur plaît.

Çà et là

Morts d'hier

Le peintre Eugène Vidal, membre de la Société nationale des beaux-arts, à Cagnes (Alpes-Maritimes). — Le vice-amiral Jochmke, ancien ministre de la Marine danoise, à Copenhague. — Mme Ancel Seitz, femme de l'ancien député manufacturier, à Granges (Vosges), [illegible] ans, à Paris. — M. Jouhaux, conseiller municipal du quartier Notre-Dame, à Paris.

Don d'un château pour un musée militaire

Mme de Berrère, née Le Doulcet de Pontécoulant, veuve de M. Edmond de Berrère, conseil général de France à Jérusalem, est décédée en son château de Pontécoulant, près de Condé-sur-Noireau. La défunte laisse son château au département du Calvados, à charge pour lui d'en faire un musée militaire.

Le concours agricole

Le concours général agricole se tiendra du 16 au 24 mars à la Galerie des Machines.

Le programme de ce concours paraîtra vers le 10 janvier et sera tenu à la disposition des intéressés au ministère de l'Agriculture et dans toutes les préfectures et sous-préfectures.

Le « Times »

Le journal le « Times », dans un manifeste publié hier matin, déclare que ses propriétaires actuels vont transférer leurs droits à une Société par actions que présidera M. Walter et dont le directeur administrateur sera M. Pearson, qui dirige déjà tout un groupe de journaux : « Standard », « Daily Express ». Rien ne sera changé aux traditions politiques et journalistiques du grand quotidien anglais ; il s'agit plutôt d'une réorganisation financière et administrative.

Le « Daily Mail » croit savoir que M. Alexandre Henderson, membre libéral du Parlement, sera associé à M. Pearson.

Nouvelle monnaie allemande

Le gouvernement allemand a déjà fait procéder à des essais de frappe de pièces de 10 pfennigs (50 centimes), mesure que le public réclame depuis longtemps. C'est à tort que le gouvernement était opposé à cette innovation, il craignait seulement que le type de ces pièces ne se distinguât pas assez de la pièce de 10 pfennigs, elle-même en nickel, ou de la pièce de un mark en argent.

ÉCHOS DE PARTOUT

L'église d'Auxonne vient d'être classée par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, parmi les monuments historiques.

Le marquis de Segonzac, de retour de son voyage d'exploration au Maroc, est arrivé à Marseille par le paquebot « Russie » venant d'Oran.

M. Jungfleisch, professeur de chimie, est nommé titulaire de la chaire de chimie organique au Collège de France, en remplacement de Marcellin Berthelot.

Le ministère de la Guerre annonce que les tableaux d'avancement seront publiés demain.

A Aquitaïa, la ville natale des premiers habitants de Vesoul, on vient de découvrir, pendant des fouilles, un certain nombre d'urnes sépulcrales d'une grande valeur historique.

Le rendement des impôts

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts pour le mois de décembre 1907 : il s'élève à la somme de [illegible] 400 fr.

Ce chiffre accuse, par rapport aux évaluations budgétaires, une plus-value de 1 million [illegible] fr. et représente, par comparaison avec les recouvrements effectués pendant la période correspondante de 1906, une augmentation de 7 113 900 fr.

Par rapport aux recouvrements du mois de décembre 1906, il y a augmentation sur :

L'enregistrement, 2 400 000 fr. ; l'impôt de 4 % sur les valeurs mobilières, 31 000 fr. ; les douanes, 1 006 000 fr. ; les huiles minérales, 56 000 fr. ; les sels, 137 000 fr. ; les sucres, 2 312 000 fr. ; les contributions indirectes (monopoles), 1 120 000 fr. ; les téléphones 236 000 fr.

Il y a diminution sur :

Le timbre, 31 000 fr. ; l'impôt sur les opérations de bourse, 1 000 000 fr. ; les contributions indirectes, 640 000 fr. ; les postes, 115 300 fr. ; les télégraphes, 581 000 fr. ; les contributions et avances pour travaux télégraphiques et téléphoniques, 157 200 fr.

Le total des plus-value pour l'année 1907 s'élève à 171 096 700 fr.

L' « ETAT » MAUVAIS COMMERÇANT

L'Usine signale la déplorable administration du réseau des chemins de fer de l'Etat, spécialement en ce qui concerne les opérations commerciales :

Ainsi, par exemple, les chemins de fer de l'Etat mettent en vente un stock assez important de vieilles matières : environ 45 *tonnes déchets cuivre et bronze*, 30 *tonnes ribions cuivre rouge*, 10 *tonnes bronze* et 16 *tonnes* [illegible]. Soit 56 tonnes de cuivre de 600 francs la tonne, sans compter celle sur le zinc de 100 francs.

C'est donc « un bouillon », selon le terme de l'industriel qui nous signale cela, d'un peu moins de 30 000 *francs* que l'Etat va supporter pour n'avoir pas hâté la vente des *feuilles* mortes.

Il y a trois mois, on aurait encore pu vendre le cuivre 25 ou 30 francs de plus aux 100 kilos et 7 à 8 francs pour le zinc.

HISTOIRE VRAIE

(Dédiée à Pierre l'Ermite)

Je le sais bien, que les vôtres aussi, sont vraies.

Pas un détail qui n'en soit vécu. Vous en glanez les traits çà et là autour de vous, vous les réunissez en un charmant bouquet. De la mienne, je n'ai même pas eu à recueillir les traits épars ; je vous la narre telle quelle en sa simple réalité :

Ce n'est pas à Paris, mais dans une de nos grandes villes. L'abbé, un ancien religieux, consacre ses dimanches à un patronage des plus laïques du plus apache des faubourgs. On lui avait dit que Georges, le fils du chaudronnier, qui jamais n'a accompagné son drôle au patro et qui est seulement connu comme anticlérical renforcé, Georges est au lit, gravement atteint, menacé de pleurésie.

Et le lundi, l'abbé s'y rend. Je ne vous décris pas la sombre ruelle d'une cité... non classée ; il trouve enfin le numéro, la porte; quel accueil trouvera-t-il derrière ? Pan ! Pan ! et au double coup de marteau, une voix répond du haut de l'escalier : « Qui va là ? »

— Un ami de votre fils, qui désire le voir.

Une tête s'est penchée par-dessus la rampe, du second, et l'abbé entend distinctement un juron de l'homme qui se recule :

— S..... un corbeau !

— Puis-je monter ?

— Montez, si vous voulez.

Dame, ce n'est pas sans quelque appréhension que l'abbé, un grand malgre et osseux, retrousse sa soutane et s'engage dans l'escalier obscur. Sur le palier du second, le chaudronnier l'attend, et son attitude n'est rien moins que sympathique :

— Vous vous trompez de jour, curé ! Ma femme est sortie...

L'abbé blêmit sous l'insulte. Et, comme il n'a pas froid aux yeux, il répond, à sa manière :

— Si ce n'était l'habit que je porte, je vous aurais déjà administré deux soufflets, Monsieur. Mais passons ; d'ailleurs, je comprends, fait-il d'un ton radoucl, que vous n'êtes pas habitué à recevoir des curés ici, et que ma présence vous étonne...

— Ça c'est vrai que pas un corbeau n'a jamais monté cet escalier. Mais que venez-vous faire ?

Et sa voix, à lui, n'a rien perdu de son accent haineux.

— Je vous l'ai dit : voir votre fils, que l'on m'a dit malade.

— Ça vous intéresse donc bien, fait l'homme de plus en plus cinglant, de voir un enfant malade ?

— Non, ça ne m'intéresse pas, mais pas du tout ; et je vous prie de croire que je préférerais bien, par cette bise de décembre, rester au coin du feu, à lire ou faire la sieste, que de courir dans la boue, monter votre escalier qui pue, et m'exposer à votre accueil ; ça n'est pas parce que ça m'intéresse ; mais je suis prêtre de Notre-Seigneur Jésus-Christ... Vous savez bien que Jésus-Christ a existé, vous vous rappelez ce que vous avez appris étant enfant ?

— ?...

— et Notre-Seigneur a dit : « Ce que vous ferez au moindre de ces petits, c'est à moi que vous le ferez. » Et voilà pourquoi...

— (Un gros juron). Il a dit ça ? répétez voir cette parole !

L'abbé croit à une nouvelle provocation :

— Oui, je vous le répéterai tant que vous voudrez ; c'est parce que Notre-Seigneur a dit : « Ce que vous ferez au moindre de ces petits, c'est à moi que vous le ferez »....

Mais l'expression de visage du chaudronnier s'est transformée : il serre les poings, et les tenant collés aux hanches :

— (Un juron). Il a dit ça ! que c'est beau, cette parole ! Mais alors, c'est des mensonges qu'on nous dit à la Loge. Je ne veux plus y aller ; tenez, entrez voir mon drôle.

L'abbé pénètre dans la chambre, donne au malade des paroles d'amour et de paix que le père écoute, affaissé sur une chaise; et quand le prêtre se retire :

— M'sieu le curé ! cette nuit, à leur réunion, je veux y flanquer ma démission, et venir me confesser après. Dites-moi où vous logez et si vous pouvez me recevoir. Ça sera tard !

— Telle adresse, mon brave. Entendu ! je sommeillerai sur mon fauteuil. Sonnez vigoureusement, et je serai à vous.

Et le même soir, son bréviaire dit, l'abbé reposait, assoupi, songeant aux mystères de la grâce, à cette vertu divine des paroles du Maître qui peuvent encore, après dix-huit cent ans, comme aux jours de Galilée, bouleverser et conquérir les âmes... Mais si ce n'était qu'un rêve ? minuit est sonné déjà depuis longtemps..... Il est 2 heures.

Drelin ! un coup de sonnette, vigoureux, oh oui ! réveille le dormeur ; c'est à lui d'aller ouvrir. Dans la nuit froide, le chaudronnier est là, le visage radieux :

— Je la leur ai f...u, ma démission. Et maintenant faut me confesser, et puis faire quelque chose pour Dieu, que j'ai laissé si longtemps.

Plusieurs mois s'écoulèrent depuis, avant que l'ouvrier quitte la ville et que l'abbé le perde de vue.

Et durant ces longs mois, tous les matins, à la paroisse, on pouvait voir un homme, avant d'aller à son travail, s'approcher de la table sainte, dans l'attitude simple et calme de qui accomplit un devoir.

Le chaudronnier rétamait son passé.

SAINT-DENOLLE.

FIN DE L'AFFAIRE DRUCE-PORTLAND

L'affaire Druce-Portland a eu son épilogue hier devant le juge de Clarkenwelle, M. Plowen.

Les docteurs qui ont assisté à l'exhumation du cercueil de T. C. Druce déclarent que le caveau était, selon toute apparence, dans un état identique à celui où il se trouvait au moment de l'exhumation.

A la suite de ces dépositions l'avocat de M. Hollamby Druce annonce que son client décide d'abandonner les poursuites.

Le magistrat félicite l'avocat de cette décision et les parties quittent le tribunal.

Cette solution a quelque peu surpris le bon public ; on s'attendait à une résistance quelconque de la part du demandeur M. George Hollamby Druce qui veut bien admettre maintenant qu'un nommé T. C. Druce a existé, qu'il dirigeait le bazar de Baker street et qu'il est enterré dans le cimetière de Highgate. Mais le solicitor Goburn a déclaré après l'audience que son client et lui croyaient toujours que le duc de Portland avait usurpé le nom de T. C. Druce et s'était fait passer pour être le marchand de Baker street.

Dans deux ou trois semaines les actionnaires de la Société G. H. Druce limited seront réunis, et s'ils estiment que le duc s'est déguisé pour des raisons à déterminer plus tard en T. C. Druce, et s'ils se déclarent d'accord avec George Hollamby Druce pour entamer une action civile, celle-ci commencera incessamment.

Déjà G. H. Druce a coûté à ses actionnaires 150 à 175 000 francs ; un joli petit héritage.

Tribunaux

LE FICHARD LIGNEUL

La Cour d'appel d'Angers a rendu, hier après-midi, un arrêt casant le jugement de mars 1906, du tribunal du Mans, qui condamnait M. Lignoul, vénérable de la Loge maçonnique mançoise à 400 francs de dommages et intérêts envers les colonels Boutan et Thevenin de Châteran, pour fiches les concernant. La demande en 50 000 francs présentée par lesdits colonels est déclarée non recevable.

L'AFFAIRE JEANNE WEBER

La Chambre des mises en accusation de Bourges, présidée par M. Maulmond, a, conformément aux conclusions de l'avocat général, rendu un arrêt de non-lieu dans l'affaire Jeanne Weber et a ordonné la mise en liberté immédiate de celle-ci.

Cette décision a été tout de suite télégraphiée au Parquet de Châteauroux.

EFFETS DE COMPLAISANCE

La 10e Chambre correctionnelle de la Seine vient de rendre un jugement intéressant en matière d'effets de complaisance. Elle a jugé que le fait d'escompter chez un banquier des effets de cette nature constitue une escroquerie vis-à-vis de celui-ci.

Les auteurs des effets de complaisance ont été condamnés à un mois de prison et à 100 fr. d'amende. La peine de deux ans et de trois années de prison a été infligée aux agents d'affaires qui avaient organisé la circulation.

Les prévenus ont, en outre, été condamnés solidairement à 62 500 francs de restitution et à 2 500 francs de dommages-intérêts.

LES ESPIONS DE TOULON

M. Lescudier, juge d'instruction, a repris hier après-midi, l'instruction des affaires d'espionnage dans lesquelles est compromise la bande de Toulon et de Marseille.

Blain, un des principaux inculpés, a été conduit dans le cabinet du juge pour être interrogé sur la teneur d'une lettre dont on l'accuse d'être l'auteur et qui a été trouvée dans la cour de la prison où les inculpés sont écroués.

Blain a nié formellement être l'auteur de cette lettre, mais l'expert en écritures, entendu contradictoirement avec lui, a déclaré formellement que le billet avait été écrit de sa main.

CONCOURS DE CHIENS DE POLICE

Le premier concours international de chiens de police a eu lieu hier à Vincennes. La pelouse de l'hippodrome avait été aménagée tout spécialement. Dès 9 heures du matin, de nombreux curieux, attirés par cet intéressant spectacle, assistaient aux opérations du concours.

Pour ces différentes épreuves, 19 chiens ont été engagés : 11 français, 2 allemands, 2 suisses, 3 belges et 1 hollandais.

Parmi les épreuves les plus intéressantes, la lutte contre les apaches a été suivie avec la plus grande attention. Les apaches sont représentés par deux hommes matelassés sur tout le corps, les mains gantées de fer, la tête recouverte d'un casque et le visage caché par un masque métallique. Le chien est tout d'abord chargé de tenir en respect l'un de ces apaches et si celui-ci essaye de se relever et de frapper l'animal à l'aide de son bâton, le chien se jette immédiatement sur lui, enfonce les crocs dans la doublure matelassée dont le pseudo-apache est heureusement vêtu. Dans un autre cas, on simule une agression : un apache armé d'un bâton et d'un revolver se cache près d'un mur. Le dresseur passe, suivi de son chien ; le malfaiteur se précipite sur l'homme, lui tire un coup de revolver et l'étreint vigoureusement. Le chien engage alors une lutte terrible avec l'agresseur.

Parmi les chiens qui ont été particulièrement applaudis, il faut citer : Lobi, Ella von der Shanz, Hector, Harras von Wenden, Rolf, Garçon, Charmante, Lucie, Jerg, Rigo, et, principalement Pan Dortmund, à M. Osthaus; ce dernier chien a retenu l'attention particulière du préfet de police et de M. Mouquin.

Aujourd'hui, deuxième journée, fin du concours et distribution des récompenses.

RÉUNIONS ET CONFÉRENCES

Action libérale populaire

Finistère. — Dimanche a eu lieu, à Landerneau, au patronage Saint-François, la fête de l'arbre de Noël de l'A. L. P. MM. le député Villiers et le chanoine Fleury, curé de Landerneau, présidaient.

La musique Sainte-Cécile prêtait son concours; puis, plusieurs artistes ont exécuté des saynètes et une pantomime qui a obtenu le plus grand succès. 250 enfants ont ensuite défilé devant l'arbre brillamment illuminé et garni.

Belle et bonne petite fête réussie en tous points.

Ligue des Femmes françaises

Dimanche, belle réunion préparée par Mme de Beauregard, présidente cantonale, et par Mme Friou, sous la présidence de M. le doyen de La Châtaigneraie. Conférence de la marquise de Lespinay sur « le devoir des femmes chrétiennes de se dévouer à la bonne presse ».

LE MOIS LITTÉRAIRE ET PITTORESQUE

Abonnement : Un an, 12 fr. ; le numéro, 1 fr.

MAISON DE LA BONNE PRESSE, 5, RUE BAYARD, PARIS

NOS AMIS DÉFUNTS

Souvenez-vous de Marie, soyez mon aide!

300 noms d'trépassés.

Frère Elisée Stein, de la Congrégation du Saint-Esprit. — Le Père Jules Avroulin, S. J., à Laval. — A Soissons, Mlle Marie Lecarf, Tertiaire franciscaine. Enfant de Marie, infirmière à l'Hôtel-Dieu, 61 ans.

ORPHELINS DE LA MER

Comité de Lyon : Vente de charité, 635 fr. — Mlle Beaucourt, 100 fr. — Mme Bouchaire, 100 fr. — M. Georges Hoptal, 500 fr. — Mme Dupand, 100 fr. — Souscriptions, 165 fr. 50. — Paroisse d'Arradon, 10 fr. — Paroisse d'Ytrac, 5 fr. — Tronc de l'île Molène, 7 fr. 65. — Paroisse de Groix, 40 fr. — Tronc de l'église de Groix, 1 fr. — Tronc Tristan, à Port-Tudy, 10 fr. — Paroisse de l'île de Sein, 8 fr. 50. — M. Bougel, 1 fr. — Troc de Mentes, 5 fr. — Comité de Lyon, 24 fr. 25. — M. Théollet, juge de paix, à Bennes, 5 fr. — M. Domin, aumônier, 11 fr. 50. — M. le Dr J. Motel, 5 fr. — M. Elie Chereau, 5 fr. — Mme Martineau, à Decay, 2 fr. — M. Collas, à Paris, 10 fr. — M. Leune, 10 fr. — M. et Mme la Mte de Beaucet, 25 fr. — Mlle A. Chevalier, 10 fr. — M. Beytier, 10 fr. — M. Dubois, à Nancy, 5 fr. — Mme A. Lavrillet, 2 fr. — Mlle Flore Huybrecht, 5 fr. — M. Bourry, au Havre, 10 fr. — M. le chanoine Rousselin, 5 fr. 50. — M. Baudet, à Paris, 2 fr. — Mlle J. Saint-Légère, 20 fr. — M. Paul Gand, 5 fr.

INFORMATIONS DU SOIR

ENCORE LA PRISE DE LA KASBAH

Casablanca, 4 janvier. — La colonne d'opérations de Medjouna est rentrée hier avec le convoi. Le télégraphe ne fonctionne plus avec Medjouna, le fil étant coupé.

Des renseignements parvenus ici disent que les caïds des Ouled-Saïd sont venus à Medjouna pour témoigner de leurs sentiments pacifiques et faire leur soumission qui n'a pas été acceptée.

On dit que les Marocains auraient subi des pertes importantes le 1er janvier. Plusieurs caïds auraient été tués, notamment un personnage important, nommé Di Ladahra.

Après la défaite de sa mehalla, Moulai-Rachid serait parti rapidement vers Settat, mais en route il aurait été attaqué par les Ouled-Ziam qui lui auraient fait subir de nouvelles pertes et l'auraient de nouveau pillé.

Lorsque Moulay Rachid est arrivé ensuite par le territoire de la tribu des Nodabra, tribu hostile aux Européens, les indigènes auraient mis en demeure Moulay Rachid de rester pour se joindre à eux afin de marcher contre les Français.

Devant le refus de Moulay Rachid, les Nodabra lui auraient indiqué un nouvel échec et, pour la troisième fois, la mehalla de Moulay Rachid aurait été pillée.

Les débris de cette mehalla seraient arrivés à Lettat complètement démoralisés et exténués.

Les communications avec la mer sont entièrement interrompues. Les croiseurs et cinq navires de commerce filent depuis trois jours devant la tempête.

La ligne de chemins de fer du port a été endommagée par les vagues et n'est effondrée au passage d'un train qui a été précipité dans la mer. Les dégâts ont été purement matériels.

Le général Baude reviendra en France sur le *Victor-Hugo*, croiseur cuirassé.

M. BERTEAUX A CHERBOURG

Cherbourg, 7 janvier. — La mission parlementaire Berteaux, Chaumet, accompagné du contrôleur Roch, a visité hier plusieurs services de l'arsenal.

Aujourd'hui, elle s'est rendue à la direction d'artillerie.

A la préfecture maritime, on ne connaît rien de précis sur le caractère de la mission Berteaux, Chaumet. Aucune communication n'a été faite au contre-amiral Besson.

Le président de la République, accompagné par M. Jean Lanes, secrétaire général de la présidence est allé cette après-midi à 2 heures rendre à M. Brisson la visite que le président de la Chambre des députés lui avait faite à l'occasion de la nouvelle année.

M. Briand, garde des sceaux, a pris possession ce matin des différents services du département de la justice et a reçu à cette occasion les directeurs de l'administration centrale.

Lyon, 7 janvier. — M. Viviani, ministre du Travail, est revenu hier soir de Saint-Etienne par le train de 10 h. 47.

Le ministre repartira aujourd'hui de Lyon à 11 h. 20, ce matin, par le train de Nice.

Toulon, 7 janvier. — Le contre-torpilleur *Carabine*, arrivant du Maroc, qui avait relâché à Barcelone et qu'on n'attendait que plus tard en raison du mauvais temps, vient d'arriver sur rade. Il a activé son moteur pour permettre au lieutenant de vaisseau Le Goulix de Saint-Seine, son commandant, d'être entendu au plus tôt en qualité de témoin par le lieutenant de vaisseau Devaennes. Le commandant Le Goulix de Saint-Seine aura à déposer sur les agissements d'Ullmo à bord de la *Carabine*, lorsque l'enseigne était second sur ce contre-torpilleur. On sait que c'est dans la chambre du commandant qu'ont été prises et photographiées les documents dont Ullmo voulait tirer profit.

Dijon, 7 janvier. — On vient de découvrir mort de froid dans les bois de la commune de Comparain, non loin du château de M. de Vogüé, un marchand de bois du pays, M. Decailly, dont la femme s'était brûlée vive à la suite de l'explosion d'une lampe à pétrole.

Remiremont, 7 janvier. — Ce matin, un incendie a détruit en partie l'église de Saulxures-sur-Moselotte, et notamment la sacristie et tout ce qu'elle renfermait.

A Villy-en-Trodes (Aube), lundi, M. Vitry, vieillard de 84 ans, tombé dans un foyer et est trouvé par sa fille. Il était en partie carbonisé.

Marseille, 7 janvier. — Le paquebot *Amiral Pontly*, des Chargeurs Réunis, venant de Haïphong, est arrivé ce matin avec 471 passagers dont MM. Mourgue, chef de bataillon ; Cullin, Deyrolles et Abadie Beyrie, médecins majors, et 450 quartiers-maîtres, marins, officiers sous-officiers et soldats.

Dix alités qui se trouvaient à l'infirmerie du paquebot ont été transportés dès l'arrivée à l'hôpital militaire.

LE « REGINA-ELENA » A CHERBOURG

Cherbourg, 7 janvier. — Demain, à l'occasion de la fête de la reine d'Italie, le cuirassé italien *Regina-Elena*, que commande S.A.R. le duc des Abbruzzes, arborera le grand pavois. Ce sera également grande fête à bord pour l'état-major et l'équipage.

Le garde-côtes cuirassé *Requin*, mis en rade ce matin pour des essais préliminaires, arborera également le grand pavois et le pavillon italien au grand mât.

Les navires dans l'arsenal arboreront le petit pavois avec le pavillon italien au grand mât.

Le vice-amiral et Mme Besson donneront demain soir à la préfecture maritime un grand dîner en l'honneur de S. A. R. le duc des Abruzzes.

LES ELECTIONS COMMUNALES DE COLMAR

On écrit au *Temps* :

Le parti libéral, c'est-à-dire immigré, à Colmar a décidé, d'accord avec le parti du Centre, de proposer aux différents groupes politiques de constituer, aux prochaines élections communales, le Conseil municipal de telle façon que les divers partis politiques y soient représentés en proportion de leur force numérique. Cette décision a été prise dans une séance tenue ad hoc par les représentants des partis clérical et libéral : les groupes démocrates et socialiste avaient refusé d'envoyer des délégués.

Les différents partis sont invités à faire savoir s'ils veulent des bulletins spéciaux pour la répartition des mandats ou bien s'il faut attendre que la proportion numérique soit établie par le premier tour de scrutin. Si les partis démocrates et socialiste refusent d'accepter cet arrangement, en leur laissant un nombre égal de mandats. Le maire de Colmar devra dorénavant être un maire de carrière, et le parti du Centre exige en outre qu'il renonce pendant la durée de ses fonctions à accepter aucun mandat politique. Cette dernière clause est dirigée personnellement contre le maire actuel de Colmar, M. Blumenthal, député à la Diète et membre du Conseil général de la Haute-Alsace.

Berlin, 7 janvier. — Les Polonais mènent avec ardeur une agitation dans le but de rendre impossible aux propriétaires allemands le recrutement de leurs ouvriers agricoles dans les provinces polonaises.

Ils se sont assurés le concours de l'association des ouvriers agricoles et des placeurs polonais.

De leur côté les prêtres polonais, aussi bien dans la partie russe que dans la partie autrichienne ont pris l'engagement de rappeler en chaire chaque dimanche que les Polonais ne doivent accepter à aucune condition, de travailler chez des Allemands.

New-York, 7 janvier. — Les journaux publient la dépêche suivante de Washington :

Le Comité sénatorial des finances déposera aujourd'hui au Sénat un bill portant émission de 500 millions de dollars en monnaie fiduciaire extraordinaire, sous forme de billets semblables à ceux émis par les banques nationales.

Ces billets seront garantis par les bons des Etats provinciaux et par des bons municipaux. Ils seront retirés de la circulation quand les conditions normales seront rétablies.

Le taux maximum du change est fixé à 6 %.

Lima, 6 janvier. — Le gouvernement péruvien dément qu'il ait conclu aucun accord secret au sujet de Tacna et d'Arica.

PALAIS DE JUSTICE

PROVOCATIONS ANTIMILITARISTES

Sous l'inculpation de provocation au pillage et à l'incendie comparaît, cette après-midi, devant la Cour d'assises (session supplémentaire), l'anarchiste Albert dit Libertad.

Il est accusé d'avoir prononcé des paroles révolutionnaires au cours d'un meeting tenu le 9 novembre dernier, à Plaisance.

« Les ouvriers exploités dans leurs usines, [illegible] doivent briser leurs outils et incendier leurs usines. Les ouvriers habitant des [illegible] doivent les brûler. »

Libertad conteste le sens de ses paroles, reconstituées, dit-il, par les agents de la Sûreté.

Faisant une conférence sur l'hygiène des travailleurs, il a, en s'appuyant sur les statistiques officielles, dit qu'il fallait brûler les [illegible] malsains.

Les agents entendus comme témoins sont très affirmatifs et soutiennent que l'accusé a bien excité ses auditeurs au pillage, au meurtre et à l'incendie.

Libertad est défendu par Me Robert Willm.

La Croix illustrée paraît chaque semaine

Abonnement : Un an, 6 fr.

5, RUE BAYARD, PARIS

FEUILLETON DU 8 JANVIER 1908 — 18 —

FACE AU DEVOIR!

— M. Aurigoux ! Je ne me connaissais pas sous ce nom-là ! Eh voilà un événement, ce fait de gare ! Pour vous, avec votre figure ouverte et votre manière drôle de me regarder, je serai le père Aurigoux, comme pour tous les gens d'ici.

— Moi, je m'appelle Armel Bahon, Armel, parce que ma mère est Bretonne et que c'est un nom de son pays; Bahon, parce que mon père est Berrichon; j'étais marin, et, à présent, je suis marié.

— Mon ami, déclara le vieux berger, quand on prononce de ce ton-là je suis inquiété, c'est de bon augure, cela signifie : je suis content de ma femme, et ma femme est contente de moi; les bons ménages, ça fait les bonnes familles, et les bonnes familles, ça fait les bons pays.

— C'est un peu comme si ce pays-ci était le pays de ma femme, quoiqu'elle n'y soit jamais venue.

— Expliquez donc.

— Elle a une tante dont le mari a hérité d'un veuf, M. Mervan.

— Je l'ai connu; c'est déjà une vieille histoire.

Puis se levant et se remettant à la besogne :

— Expliquez donc tout ! [illegible] Ribodet, l'employé qui est venu me trouver à propos du transport des meubles, m'a dit : C'est pour une dame seule avec un petit garçon ; et c'est bien ici la maison de Malbret !

— La maison est à ma femme.

— Ah !

— La tante est morte tout dernièrement.

— On l'a dit; personne ne la connaissait ici et la maison a toujours été louée jusqu'à ces derniers mois. Mais la dame seule et le petit garçon, qui sont-ils ?

— Nous sommes au service de Mme Mervan. Il faisait qu'elle emmenât l'enfant vite à la campagne, nous lui avons proposé la maison, même sans la connaître. A Paris, on a acheté quelques meubles, on verra plus tard à mieux s'installer.

— Et vous venez tous de Paris ?

— De plus loin encore, des Indes ! mon bon père Aurigoux ! Ma femme a été élevée là-bas et même y est née; ses parents étaient placés chez un employé de ministère qui y a été envoyé comme une puissance ! ils ont suivi ; puis ma femme à son tour s'est placée, et la dame vient en France pour des affaires d'intérêt qui concernent le petit. Ma femme a fait bien que ses parents, seulement c'était tout à l'inverse; ils sont partis là-bas, elle vient ici.

— Mais vous, depuis quand êtes-vous avec Mme Merwan ?

— Ah ! moi ! pas depuis longtemps ! en débarquant ! J'avais épousé Laura un peu avant de faire la traversée; elle me plaisait, et moi de même. A tout dire, je faisais pas mal de choses du côté des cabines sur mon paquebot. Je dis mon paquebot, c'est pas, comme vous pensez bien, parce que je le commandais ! mais parce que j'y ai trimé longtemps ! Enfin, me voilà, finissant en propriétaire, sans jouir de la maison qui est à nous. C'est drôle, cela ! Madame nous paye le loyer, par le fait, c'est nous qui logeons chez elle !

— Mon petit Bahon, tout cela m'intéresse, c'est Aurigoux, mais il faut travailler. Quand arrive-t-elle, cette dame ?

— Tout à l'heure.

Ils portèrent dans chaque pièce les meubles légers, les disposant de leur mieux; certes, avec des erreurs de goût et des défauts d'agencement; mais on pourrait dîner et se coucher, c'était le principal.

Tous deux étaient si occupés qu'ils n'avaient pas entendu le train s'arrêter.

L'arrivée d'un employé du chemin de fer, brouettant des malles, les fit venir à la porte.

Deux femmes soutenant un enfant d'environ huit ans, un chétif, abrité sous une forêt de boucles brunes, et pour lequel cette petite course était épuisante.

L'une des deux femmes était fort grande, penchée, presque courbée, avec de larges yeux sans lumière, le teint mat, la démarche alanguie, vêtue avec une élégance qui, sur toute autre, eût paru étrangement démodée.

L'autre, plus petite, le regard vif, très brune de peau et de cheveux, trottinait sur place, impatiente d'avancer, et, pourtant, réglant sa marche sur celle de l'enfant en s'inclinant vers lui sans cesse.

— Pauvre petit, murmura Aurigoux, il n'a guère de vie dans le corps, ni cette dame non plus ! Il faudrait tâcher qu'ils se trouvent bien ici. Voyons si tout est arrangé à présent ?

La compassion du vieux berger s'accentuait ; ce fut lui qui s'aperçut que le fourneau monté, la table dressée, la vaisselle ajustée, il ne manquait que les vivres.

Il offrit d'aller chercher les choses nécessaires, tandis que Laura préparait le lit de Johnnie qui pleurait silencieux.

Mme Merwan s'était laissée tomber sur un fauteuil ; Armel ne sachant trop par quelle besogne commencer était allé rejoindre Aurigoux.

La jeune femme était une de ces déracinées auxquelles il est si difficile de faire reprendre pied.

Elle et sa sœur, la mère du petit Johnnie, avaient été élevées aux colonies par des parents dél